



Département de l'Essonne
Dir. des moyens et de la logistique, DML

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations d'entretien, de réparation et de fournitures de pièces détachées pour les véhicules légers du Département de l'Essonne Secteur d'Evry et de Brétigny

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis

3000_1_05
20/11/2026 à 12h00

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de l'Essonne

Dir. des moyens et de la logistique,

Représentant : Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Adresse : Conseil Départemental de l'Essonne Boulevard de France - Georges Pompidou 91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Courriel : contact@essonne.fr Site internet : <https://essonne.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les : Prestations d'entretien, de réparation et de fournitures de pièces détachées pour les véhicules légers du Département de l'Essonne.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution suivantes :

- Entretien périodique des véhicules ;
- maintenance courante ;
- Réparation ;
- Fourniture des pièces détachées nécessaires

Code CPV	Libellé CPV
50324200-4	Services de maintenance préventive
50100000-6	Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations d'entretien, de réparation et de fournitures de pièces détachées pour les véhicules légers du Département de l'Essonne sur le secteur d'Evry et de Brétigny sur Orge
 Acheteur	Département de l'Essonne
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Département de l'Essonne
 Durée	1 an reconductible 3 fois tacitement dans la limite de 4 ans
 Développement durable	Disposition environnementale et sociale
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est composée de 5 lots repartis sur 2 secteurs géographiques :

Sur le secteur d'Evry :

- Lot 1 : Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers de marque Peugeot / Citroën,
- Lot 2 : Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers de marque Renault/Dacia,
- Lot 3 : Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers électriques toutes marques
- Lot 4 : Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers toutes marques hors Peugeot /Citroen, Renault et Dacia

Secteur de Brétigny sur Orge :

- Lot 5 : Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers toutes marques hors véhicules électriques

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet
Lot 1	Secteur EVRY – Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers de marque Peugeot Citroën - montant minimum annuel 15 000,00 € HT - montant maximum annuel 200 000,00 € HT
Lot 2	Secteur EVRY - Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers de marque Renault Dacia – montant minimum annuel 15 000,00 € HT - montant maximum annuel 200 000,00 € HT
Lot 3	Secteur EVRY - Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers électriques toutes marques - montant minimum annuel 3 000,00 € HT - montant maximum annuel 80 000,00 € HT
Lot 4	Secteur EVRY - Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers toutes marques hors Peugeot Citroen, Renault et Dacia - montant minimum annuel 3 000,00 € HT - montant maximum annuel 80 000,00 € HT
Lot 5	Secteur BRETIGNY - Entretien, réparation et pièces détachées des véhicules légers toutes marques hors électrique - montant minimum annuel 3 000,00 € HT - montant maximum annuel 50 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Pièces générales et communes à tous les lots :

- le présent règlement de la consultation ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration du candidat (DC4).

Pièces spécifiques à chaque lot :

- l'acte d'engagement
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- le Cadre de réponse (CDR)
- Pour les lots n°1 et n°2 : l'annexe relative à l'application de la clause d'insertion.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/impri_mes_dc/dc1.rtf)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/impri_mes_dc/dc2.rtf)</i>
Déclaration du candidat (DC4), le cas échéant	<i>Déclaration de sous-traitance (DC4 disponible sur le lien suivant : DC4)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Echanges avec les candidats durant la période de retrait du DCE :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au **plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

La réponse est adressée dans les plus brefs délais, mais selon la date de réception de la ou des questions, la ou les réponses sont adressées **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. Aucune réponse ou modification de DCE n'est plus adressée après cette date comme précisé ci-avant.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département
du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Boulevard de France
91012 Evry-Courcouronnes Cedex
Contact : Hôtel du Département

Le candidat doit satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Le candidat est invité à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les candidats.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre sera rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Documents à produire au titre de l'offre (pour chaque lot) :**

Pour chacun des lots pour lesquels il présente une offre, le soumissionnaire fournit les documents suivants, complétés pour le lot concerné :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement complété et signé
Pouvoir de signature	<u>Le cas échéant :</u> Délégation de pouvoir attestant que la personne signataire de l'acte d'engagement est habilitée à signer et engager l'entreprise soumissionnaire et ce au montant maximal toutes années confondues, que représente le présent marché public.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Bordereau des prix unitaires, entièrement complété. (Le BPU est transmis en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent. Ils doivent seulement compléter ce document.) En cas d'incertitude d'un candidat quant à la précision, ou la teneur d'un prix inscrit, ce candidat peut joindre une annexe définissant plus précisément ce que son ou ses prix intègrent de manière exhaustive. <u>Mais un candidat ne peut invoquer une absence de précision du BPU ou une absence de disposition technique au CCTP, par exemple, pour ne pas chiffrer ou ne pas intégrer une prestation nécessaire à la mise en œuvre de l'application proposée.</u> Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le BPU, le candidat sera invité à remettre un nouveau BPU rectifié et confirmer son offre. En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière. L'absence de remise du BPU rendra l'offre irrégulière.
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif entièrement complété. (Le DQE est transmis en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements (et notamment les quantités) qui y figurent. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, une rectification de calcul sera réalisée par l'acheteur sur la base des tarifs du BPU. L'entreprise sera invitée à confirmer le montant rectifié. En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière. Ce document permet d'analyser et de vérifier la complétude ainsi que la cohérence financière de l'offre proposée, et ensuite de noter l'offre sur la base du critère prix (cf. article 4 ci-dessous). Mais le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) n'est pas contractuel lors de l'exécution du marché.
Cadre de réponse (CDR)	Le cadre de réponse et ses annexes éventuelles, complété.
Annexe relative à l'insertion professionnelle	Pour les lots n°1 et n°2 : le candidat doit remplir intégralement et joindre l'annexe relative à l'insertion professionnelles (voir précisions ci-dessous).
Catalogue ou référence de prix	<u>Le cas échéant :</u> Catalogue(s) de prix et de prestations ou document équivalent, remis par le titulaire <i>Le candidat peut joindre à son catalogue ou série de prix, un lien internet donnant accès à un catalogue ou série de prix « en ligne ».</i>

NB :

L'Acte d'engagement (AE), le cadre de réponse (CDR), le bordereau de Prix (BPU), le détail quantitatif

et estimatif (DQE) sont transmis aux formats Word et Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent (et notamment les quantités). Ils doivent seulement compléter ces documents.

Le CDR, BPU, et DQE, sont indispensables à l'analyse des offres ; leur absence empêchera l'évaluation et rendra l'offre irrégulière.

■ **Réponse à plusieurs ou à tous les lots :**

Le soumissionnaire présente les pièces de son offre séparément pour chacun des lots auxquels il répond.

Lorsque plusieurs offres de lots sont déposées dans un même pli électronique, les pièces propres à chaque lot sont regroupées dans un répertoire distinct, intitulé « Lot n° [numéro] ».

Les documents de candidature communs aux lots peuvent être fournis en un seul exemplaire dans l'espace dédié à la candidature. Les documents d'offre communs à plusieurs lots doivent identifier expressément les lots auxquels ils se rapportent. Chaque fichier propre à un lot comporte le numéro du lot dans son nom.

Toutefois, l'absence d'identification du lot ne constitue pas, à elle seule, un motif de rejet lorsque les pièces requises sont présentes et que leur rattachement à chaque lot peut être établi sans ambiguïté lors de leur analyse.

■ **Clause d'insertion professionnelle (pour les lots 1 et 2) :**

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est fait application des dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le CCAP, une clause d'insertion professionnelle mise en œuvre sous la forme d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Cette clause est applicable aux lots 1 et 2.

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le titulaire et, le cas échéant, ses sous-traitants réalisent une action d'insertion professionnelle sous la forme d'un accueil en PMSMP, selon les modalités définies au CCAP.

Il est mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle. Pour toute demande de renseignement complémentaire, celle-ci se fera dans les conditions fixées à l'article 5 du présent règlement par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion professionnelle.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière.

■ **Remise de plis successifs :**

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application de l'article R. 2151-6 du CCP (tant qu'il n'est pas modifié), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

■ **Echanges avec les candidats durant la période de retrait du DCE :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

1°) Lot n°1 – lot n°2 – lot n°4 – lot n°5 :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants. Chaque sous-critère fait l'objet d'une appréciation globale sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse.

Critère et pondération	Descriptif
CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (40 points)	
<u>Sous-critère 1 : Moyens humains et techniques mis en place pour assurer la prestation</u> <u>(note sur 15 pts)</u> 1. Décrivez le nombre de techniciens dédiés à l'exécution du marché ainsi que leurs qualifications, fonctions et niveaux d'expérience 2. Décrivez les moyens techniques mis à disposition pour répondre au marché (ponts, outillage, ...). 3. Le candidat précisera sa capacité à prendre en charge <u>simultanément plusieurs véhicules</u> 4. Indiquez l'existence d'un stock de pièces courantes et sa capacité à couvrir les besoins des véhicules du marché 5. Les modalités d'approvisionnement et le délai maximal de réassort en cas d'indisponibilité des pièces.	Chaque item sera noté comme suit : - Note maximale 15 points : <i>Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur</i> - Note intermédiaire 11,25 points : <i>Réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur</i> - Note moyenne 7,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur</i> - Note de 3,75 points : <i>Réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur</i> - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type.</i>
<u>Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation mises en place pour la maintenance et la réparation (note sur 25 points)</u>	Chaque item sera noté comme suit : - Note maximale 25 points : <i>Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité</i>

Critère et pondération	Descriptif
Le candidat décrit les : 1. Modalités de déclenchement des interventions et prise de RDV selon qu'il s'agit d'un entretien, d'une réparation ou d'une urgence, 2. Modalités de suivi administratif de l'intervention, devis, validation, facturation, reporting (AGEC) 3. Modalités de suivi technique de l'intervention de la prise en main à la restitution : diagnostic, information sur travaux complémentaires, contrôle qualité, restitution 4. Amplitude d'ouverture et fermeture de la société	<i>optimale au regard des exigences de l'acheteur</i> - Note intermédiaire 18,75 points : Réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 12,5 points : Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 6,25 points : Réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 0 : Réponse très insatisfaisante – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type
CRITERE 2 : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (10 points)	
<u>Sous critère 1 : Gestion des déchets</u> <u>(note sur 5 points) :</u> Décrivez les modalités proposées pour assurer : - La gestion, le tri, la traçabilité et l'orientation des déchets issus des prestations vers les filières adaptées (par type de déchets, dangereux et non dangereux), conformément à la réglementation en vigueur.	Chaque item est noté comme suit : - Note maximale 5 points : Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur - Note intermédiaire 3,75 points : Réponse satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 2,5 points : Réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 1,25 : Réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : Réponse très insatisfaisante – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type
<u>Sous critère 2 : Proposition de pièces d'échange standard (5 points) :</u> 1. Quelles sont les pièces qui peuvent être proposées en échange standard lorsque cela est techniquement	Chaque item est noté comme suit : - Note maximale 5 points : Réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur

Critère et pondération	Descriptif
possible ? Le cas échéant : les modalités de reprise des organes déposés. 2. Préciser les délais contractuels maximum d'approvisionnement des pièces	- Note intermédiaire 3,75 points : <i>Réponse satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 2,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 1,25 : <i>Réponse peu satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante</i> – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type
CRITERE 3 : PRIX (50 points)	
	Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit : Le prix sera évalué à partir du total du DQE, complété sur la base du bordereau des prix unitaires, renseignés par les candidats. La meilleure offre se verra affecter la note de 50 points. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante : $NP = (No \times Po) / P$ Où : NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100,00**

2°) Critères de jugement des offres pour le lot n°3 :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants. Chaque sous-critère fait l'objet d'une appréciation globale sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse.

Critère et pondération	Descriptif
CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (40 points)	
<u>Sous-critère 1 : Moyens humains et techniques mis en place pour assurer la prestation (note sur 15 pts)</u> 1. Décrivez le nombre de techniciens dédiés à l'exécution du marché ainsi que leurs qualifications, fonctions et niveaux d'expérience 2. Décrivez les moyens techniques mis à disposition pour répondre au marché (ponts, outillage, ...). 3. Le candidat précisera sa capacité à prendre en charge <u>simultanément plusieurs véhicules</u> 4. Indiquez l'existence d'un stock de pièces courantes et sa capacité à couvrir les besoins des véhicules du marché 5. Les modalités d'approvisionnement et le délai maximal de réassort en cas d'indisponibilité des pièces. 6. Le candidat décrira également les : compétences, qualifications, formations et habilitation du personnel affecté aux interventions sur les véhicules électriques	Chaque item sera noté comme suit : - Note maximale 15 points : <i>Réponse très satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur - Note intermédiaire 11,25 points : <i>Réponse satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 7,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante</i> – les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 3,75 points : <i>Réponse peu satisfaisante</i> – les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante</i> – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type.
<u>Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation mises en place pour la maintenance et la réparation (note sur 25 points)</u> Le candidat décrit les : 1. Modalités de déclenchement des interventions et prise de RDV selon qu'il s'agit d'un entretien, d'une réparation ou d'une urgence, 2. Modalités de suivi administratif de l'intervention, devis, validation, facturation, reporting (AGEC) 3. Modalités de suivi technique de l'intervention de la prise en main à la restitution : diagnostic, information sur travaux complémentaires, contrôle qualité, restitution 4. Amplitude d'ouverture et fermeture de la société	Chaque item sera noté comme suit : - Note maximale 25 points : <i>Réponse très satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur - Note intermédiaire 18,75 points : <i>Réponse satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 12,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante</i> – les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 6,25 points : <i>Réponse peu satisfaisante</i> – les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante</i> – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans

Critère et pondération	Descriptif
	lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type
CRITERE 2 : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (10 points)	
<u>Sous critère 1 : Gestion des déchets</u> <u>(note sur 5 points) :</u> Décrivez les modalités proposées pour assurer : - La gestion, le tri, la traçabilité et l'orientation des déchets issus des prestations vers les filières adaptées (par type de déchets, dangereux et non dangereux), conformément à la réglementation en vigueur.	Chaque item est noté comme suit : - Note maximale 5 points : <i>Réponse très satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur - Note intermédiaire 3,75 points : <i>Réponse satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 2,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 1,25 : <i>Réponse peu satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante</i> – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une présentation commerciale ou technique type
<u>Sous critère 2 : Proposition de pièces d'échange standard (5 points) :</u> 1. Quelles sont les pièces qui peuvent être proposées en échange standard lorsque cela est techniquement possible ? Le cas échéant : les modalités de reprise des organes déposés. 2. Préciser les délais contractuels maximum d'approvisionnement des pièces	Chaque item est noté comme suit : - Note maximale 5 points : <i>Réponse très satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur - Note intermédiaire 3,75 points : <i>Réponse satisfaisante</i> – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur - Note moyenne 2,5 points : <i>Réponse moyennement satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur - Note de 1,25 : <i>Réponse peu satisfaisante</i> - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. - Note de 0 : <i>Réponse très insatisfaisante</i> – les éléments fournis par le candidat sont inexploitable sans lien avec le dossier, ou ne consistent qu'en une

Critère et pondération	Descriptif
	<i>présentation commerciale ou technique type</i>
CRITERE 3 : PRIX (50 points)	
	Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit : Le prix sera évalué à partir du total du DQE, complété sur la base du bordereau des prix unitaires, renseignés par les candidats. La meilleure offre se verra affecter la note de 50 points. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante : $NP = (No \times Po) / P$ Où : NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100,00**

■ Précisions liées à l'analyse des offres :

Les offres financières sont analysées et notées en TTC.

En cas de constatation d'une erreur « purement matérielle » dans un document produit : erreur de frappe, d'addition, de soustraction, etc..., un courriel de signalement est adressé au candidat concerné, via la plateforme internet AWS, lui demandant de confirmer cette erreur « purement matérielle » et de retourner le document corrigé dans un délai de 48 heures maximum.

En cas de besoin, le Département de l'ESSONNE se réserve la possibilité d'adresser à tout candidat dont l'offre le nécessiterait : une ou plusieurs demandes de précisions et ce, afin de demander par écrit aux candidats de clarifier leurs offres, dans la mesure où un tel procédé n'implique pas la modification de celles-ci.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation ou contrat d'assurance	Attestation ou contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail
Liste des salariés détachées	Si la société fait appel à des travailleurs détachés au sens de l'article L.1262-1 et L.1262-2 du code du travail, l'ensemble des documents prévus par l'article R.1263-12 et suivants OU une attestation sur l'honneur de non-appel à des travailleurs détachés.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Numéro unique d'identification (ex-Kbis)	Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion" »
RIB	RIB

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessous sont à déposer par l'attributaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par le Conseil Départemental, à l'adresse suivante :

<http://www.e-attestations.com>

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)